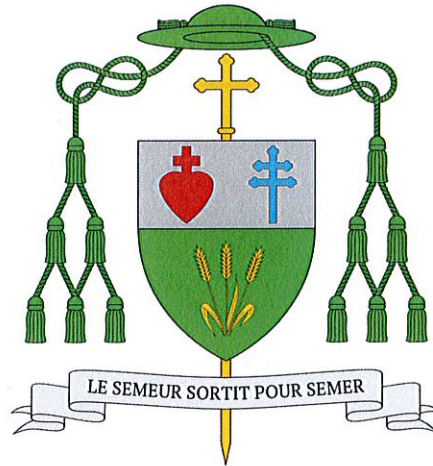


DIOCÈSE DE SAINT DIÉ



François GOURDON,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique,
évêque de Saint-Dié.

DÉCRET DE NOMINATIONS

M. l'abbé Élysée GUENDJANDE, prêtre de l'archidiocèse de Bangui, avec l'accord de son archevêque, Cardinal Dieudonné NZAPALAINGA, est nommé **administrateur paroissial** des paroisses **SAINT-LUC** et **SAINT-MAURICE-DU-RABODEAU**. *Il quitte la charge de vicaire paroissial de ces deux paroisses.*

M. l'abbé Claude PIERRE, prêtre, quitte la charge de curé de la paroisse **SAINT-JEAN-BAPTISTE-AU-PAYS-DE-CHATENOIS**. Il reste au service de cette paroisse.

M. l'abbé Denis BELIGNÉ, prêtre, est nommé **administrateur paroissial** de la paroisse **SAINT-JEAN-BAPTISTE-AU-PAYS-DE-CHATENOIS**.

Ce décret est publié sur le site diocésain, <https://www.catholique88.fr/>.



À Saint-Dié, le 18 février 2026,

Antoine VIRY,
Chancelier.